



## Amende axe secondaire à 80

-----  
Par laurivolpi

Bonjour,

Je viens d'être verbalisé à 84 pour 80. Hors, la limitation est revenue à 90 dans beaucoup d'endroits. Y a-t'il un recours par rapport à ce flou juridique du retour aux 90. Merci à tous.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Il n'y a pas de flou !

La limitation de vitesse, hors agglomération et sans indication autre, c'est bien 80km/h. Là où cette limitation est remontée à 90km/h, une signalisation l'indique.